

ᑲᑎᐃᑦ ᓄᓇᓂᑦ ᐃᓯᓂᑦ ᐃᓂᓯᓂᑦ ᑲᑎᓂᓯᓂᑦ

Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

SECRETARIAT • C.P. 9, KUUJJUAQ (QUÉBEC) JOM 1C0 • TÉL : (819-964-2961)

Procès-verbal
de la
60^e assemblée

Adopté

Kuujuaq, les 6 et 7 octobre 1993

Procès-verbal de la 60e assemblée du Comité consultatif de l'environnement Kativik, tenue les 6 et 7 octobre 1993 dans les bureaux de l'Administration régionale Kativik, à Kuujjuaq.

Sont présents :

M. Bruno Desbois, président
M. Philippe di Pizzo, ARK
M. Claude Gilbert, ARK
M. François Lemire, Canada
M. Benoît Robitaille, Québec
M. Jacques Giguère, Québec
Mme Karen Rosen, secrétaire

Sont absents :

M. Guy Tanyan, Québec
M. Jean-Guy Charest, Canada
M. Yvan Vignault, Canada

60e assemblée, Kuujjuaq, les 6 et 7 octobre 1993

30 novembre 1993

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 59e assemblée tenue le 9 juin 1993 à Montréal
3. Fermeture de la mine Asbestos Hill
4. Stratégie pour la protection de l'environnement arctique
5. Établissement d'un parc fédéral ou provincial dans la région du lac Guillaume-Delisle et celle du cratère du Nouveau-Québec
6. Révision des tableaux 1 et 2 afférents au chapitre 23 de la CBJNQ
7. Proposition d'amendements aux lois régissant la qualité de l'eau potable
8. Divers
9. Date de la prochaine réunion

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté suivant l'ajout du point 8 a) sur le budget pour l'exercice 1994-1995.

2. Adoption du procès-verbal de la 59e assemblée tenue le 9 juin 1993 à Montréal

On adopte le procès-verbal de la 59e assemblée après lui avoir apporté quelques changements mineurs. Les membres ont demandé à la secrétaire qu'elle leur fasse parvenir la version anglaise du procès-verbal des prochaines réunions au plus tard trois semaines après la tenue de la réunion.

3. Fermeture de la mine Asbestos Hill

La secrétaire avise les membres qu'en date du 2 septembre 1993, elle a écrit à M. Denis Audette, du bureau régional du ministère de l'Environnement, pour s'enquérir de l'état de la situation concernant la fermeture de la mine Asbestos Hill et de la vente subséquente de la propriété sur laquelle se trouve la mine. Faute d'avoir reçu une réponse à cette lettre, les membres décident d'écrire directement au ministre de l'Environnement du Québec, l'honorable Pierre Paradis, pour demander [à ce] que les règlements environnementaux régissant la fermeture des mines soient appliqués en bonne et due forme dans les plus brefs délais. M. di Pizzo se chargera de rédiger la lettre au ministre et en fera parvenir une copie aux membres, pour approbation, dans les dix jours suivant la clôture de la présente réunion.

et les déposer de la CBJNA

4. Stratégie pour la protection de l'environnement arctique

M. di Pizzo avait fait savoir lors de la dernière réunion qu'il communiquerait avec M. Jean-Guy Charest pour obtenir du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de plus amples détails concernant l'application de la stratégie pour la protection de l'environnement arctique dans le Nord québécois. M. Charest ayant récemment démissionné de son poste aux Affaires indiennes et du Nord canadien, les membres décident d'écrire à M. Garth Bangay, directeur de l'Environnement et des Ressources renouvelables au même ministère. Avant de rédiger la lettre à son intention, M. di Pizzo communiquera avec M. Bangay pour obtenir plus de détails sur le dossier.

5. Établissement d'un parc fédéral ou provincial dans la région du lac Guillaume-Delisle et celle du cratère du Nord québécois

M. Desbois avise les membres qu'il a demandé à l'Administration régionale Kativik (ARK) d'assumer le rôle de promoteur dans le projet de création d'une «zone écologique» dans la région du lac Guillaume-Delisle, une initiative de l'Union pour le développement durable (UDD). L'ARK a demandé au Comité de rédiger une proposition détaillée présentant le projet, ses retombées potentielles et les mesures atténuantes envisagées, qu'elle se chargera d'envoyer à l'UNESCO. L'ARK a également demandé que des audiences publiques soient planifiées dans les communautés touchées par le projet.

La secrétaire préparera une lettre à l'intention de M. Drapeau, de l'UDD, demandant à ce que l'UDD se charge de la rédaction de la proposition en question. On joindra à cette lettre, à titre d'exemple, une copie de la proposition présentée par le Fonds mondial pour la nature relativement à la réserve marine de la biosphère d'Igalirtuuq. Une fois la proposition rédigée, le Comité en présentera une copie à l'ARK pour approbation, en plus d'en faire parvenir une copie au Comité de coordination sur la chasse, la pêche et le piégeage.

M. Robitaille a, pour sa part, communiqué avec Parcs Canada pour s'enquérir des progrès réalisés dans le dossier relatif à la création d'un parc fédéral dans la même région. On l'a avisé qu'il y a plusieurs années Parcs Canada avait consulté la population d'Umiujaq au sujet de la création d'un parc dans la région et qu'à l'époque, la population s'était montrée opposée au projet en invoquant le fait que l'établissement d'un parc dans la région risquait de nuire à leurs pratiques de chasse et de pêche.

Les membres comptent également communiquer avec M. Michel Bouchard pour l'informer que le Comité est vivement intéressé par son projet visant la protection du cratère du Nouveau-Québec. Cependant, en raison des problèmes que posent encore les questions du financement et de la surveillance du projet, le projet est toujours sans promoteur.

6. Révision des tableaux 1 et 2 afférents au chapitre 23 de la CBJNQ

M. Giguère dépose la copie d'une lettre envoyée par le Comité consultatif de l'environnement de la baie James à M. Pierre Paradis le 3 juin 1993, dans laquelle il est question de la révision des tableaux 1, 2 et 3 afférents au chapitre 22 de la CBJNQ à laquelle procède le CCEBJ. Le Comité demandait, entre autres, qu'on lui accorde un appui financier de l'ordre de 40 000 \$ pour lui permettre de consulter divers intervenants concernés et préparer un rapport portant sur les modifications qu'on se propose d'apporter à la CBJNQ. M. Giguère rapporte que l'aide financière demandée a été refusée.

Les membres du CCEK décident de revoir les tableaux 1 et 2 afférents au chapitre 23 de la CBJNQ et de les comparer avec les tableaux figurant dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour s'assurer qu'ils sont identiques. Les membres présenteront leurs suggestions quant aux modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à la CBJNQ à la prochaine réunion.

7. Proposition d'amendements aux lois régissant la qualité de l'eau potable

Les membres discutent de divers ajouts/amendements qu'ils souhaiteraient voir apportés aux lois régissant la qualité de l'eau potable. Ils entendent recommander qu'une disposition soit inscrite dans la prochaine loi précisant que les propriétaires d'habitations résidentielles dans le Nord québécois sont tenus de voir à l'entretien régulier des réservoirs d'eau installés dans ces habitations. Comme la secrétaire n'a pas encore reçu le texte du projet de loi, la question sera étudiée plus en détails à la prochaine réunion.

8. Divers

a. Budget pour l'exercice 1994-1995

Les membres décident d'exclure des propositions budgétaires présentées par la secrétaire les frais afférents au COFEX-Nord, qui seront présentés dans un budget distinct, compte tenu du fait que les frais de déplacement relatifs à l'examen du projet Grande Baleine sont difficiles à estimer et pourraient entraîner une réduction du budget alloué aux autres activités du CCEK.

9. Date de la prochaine réunion

Le Comité tiendra sa prochaine réunion le 7 janvier 1994, à Québec.